

MORT SUBITE INEXPLIQUEE DU NOURRISSON = SIDS **= Sudden Infant Death Syndrome**

1. Définition :

Décès subit et inattendu d'un nourrisson dans sa première année de vie sans que l'anamnèse, l'examen physique, ni une autopsie bien conduite ne permettent de déceler une cause plausible.

Scénario classique: un enfant de quelques mois paraissant en pleine forme, couché pour la nuit ou une simple sieste, est retrouvé sans vie, sans qu'aucun indice n'ait permis de soupçonner le déroulement de la catastrophe.

En raison du choc que représente le décès de leur enfant, l'anamnèse auprès des parents doit être prise avec tact et sans insister ni culpabiliser. Compléter après téléphone au médecin traitant qu'il faut informer dans les meilleurs délais.

4. Formalités de décès :

- a) **Si scénario parfaitement classique, parents adéquats, examen physique de l'enfant sans indices de traumatisme (Exclure formellement la présence d'hémorragies au fond d'œil, et de lésion à l'ultrason cérébral) ou signes de négligence, signer un certificat de décès et demander impérativement aux parents l'autorisation de pratiquer une autopsie.**
- b) **Dans les cas où l'histoire n'est pas classique, les circonstances peu claires, les témoignages contradictoires, ou devant une quelconque suspicion de maltraitance signer un constat de décès.** Ceci exige dans le même temps d'avertir le commissaire de police qui doit venir sur les lieux, examiner le corps, interroger les parents et décider lui-même de la nécessité d'une autopsie (médico-légale) qu'il signifiera aux parents.
 - Tel du commissariat: 022 427 01 30 ou du commissaire au 022 427 80 71

Examen physique noter :

- Température rectale
- Présence de lividités, hématomes et autres lésions corporelles
- **Fond d'œil : Hémorragies rétinienne entraînant une forte suspicion de shaken baby syndrome.**

Examens post-mortem (information + consentement détaillé des parents indispensables, en particulier concernant la demande de mise en banque d'ADN dont l'acceptation devra figurer au dossier).

Ultra-son cérébral (exclusion d'hématome sous dural, oedème)

Sang :

- Glucose, Na, K, protéines, Ca, Mg, P04, urée, créatinine, ASAT, ALAT,.
 - Hémoculture.
 - Recherche de toxiques : barbituriques, opiacés, phénothiazines, benzodiazépines.
-
- Contacter les consultants métaboliques pour demander l'accès aux données complètes du screening néonatal stockées informatiquement à Zurich (pour tous les enfants nés après le 1.04.2005)
 - Mise en banque d'ADN : si possible 2-3 ml sang EDTA à envoyer en génétique médicale pour mise en banque (alternative, extraction d'ADN tissulaire lors de l'autopsie)
 - Pour les situations évoquant une maladie métabolique : établir une lignée de fibroblastes (techniquement réalisable jusqu'à 48h après le décès, pour les aspects pratiques, voir avec consultants métaboliques ou génétiques).

Urines

- Recherche de toxiques : idem
- Recherche métabolique : 3-5 ml conservés au congélateur pour recherche des acides organiques à envoyer au laboratoire de chimie clinique :
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, 1011 Lausanne.

NB : A n'envoyer que si, secondairement, les résultats de l'autopsie sont en faveur d'une cause métabolique (stéatose hépatique par exemple).

PL :

- Cellularité, culture bactériologique et virologique, glucose, protéines.
- Sécrétions naso-pharyngées : antigènes viraux.
- Bilan radiologique et photographique en cas de forte suspicion d'enfant battu.

Entretien avec les parents :

- Informer et déculpabiliser.
- Proposer une assistance psychologique.
- Offrir une assistance ultérieure si les parents le souhaitent (tel ou entrevue). Informer de l'existence du groupe de soutien SIDS Suisse.
- Se préoccuper des moyens de rentrée des parents (aptés à conduire, etc)
- Donner rendez-vous pour les résultats de l'autopsie, en pratique 3 mois après : discuter des résultats, du vécu de la famille et, si nécessaire, de l'attitude à avoir lors d'une nouvelle grossesse.

6. Arrêt de la lactation : Dostinex (Cabergoline) 0.25mg q 12 heures durant 2 jours.
Si engorgement : tirer le moins possible le lait, antiinflammatoires

Sédation des parents si nécessaire : Dormicum, Mogadon.

7. Informer le médecin traitant.